

**Réunion publique du Conseil de quartier Buttes-Chaumont  
Jeudi 23 juin à l'école élémentaire 2 rue Fessart**

Réunion animée par François Dagnaud, Délégué du Maire pour le quartier Buttes-Chaumont.

**L'été se vit aussi aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges !**

En présence de Séverine GUY, Adjointe au Maire chargée des seniors et des liens intergénérationnels.

La prévention de l'isolement des personnes âgées est une question importante toute l'année, mais qui prend un relief particulier en été. Elle a un aspect sanitaire (accès aux soins, Plan canicule, ...) et un aspect social (offre de loisirs, aides à domicile, ...)

Le 19<sup>e</sup> arrondissement compte environ 29 000 personnes âgées de plus de 60 ans, soit autour de 15 % de la population. Cette proportion est très inférieure à la moyenne nationale (environ 21 %).

Les seniors forment un groupe très hétérogène, du jeune retraité dynamique aux personnes en situation de très grande dépendance, avec une grande disparité de revenus. Le revenu médian se situe autour de 25 000 € / an. Les seniors les plus pauvres connaissent une très grande précarité.

Des EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ouvrent régulièrement dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, trois sont encore prévus d'ici la fin de la mandature.

**Offre de loisirs : présentation des activités proposées par le CASVP (Centre d'action sociale de la Ville de Paris)**

Un accès facilité aux loisirs, à la culture et au sport est un facteur de lutte contre l'isolement. Le CASVP (Centre d'action sociale de la Ville de Paris) du 19<sup>e</sup> donne aux seniors la possibilité de pratiquer gratuitement des activités manuelles, artistiques, physiques, culturelles et ludiques et des initiations à l'informatique. Il offre également des services d'aide à domicile, livraison de repas, etc.

Il y a trois clubs Emeraude dans le 19<sup>e</sup> :

- Chauffourniers (2 allée Georges Récipon, 01 42 03 53 71)
- Bois (10-12 rue des Bois, 01 42 40 40 44)
- Flandre (142 bis avenue de Flandre, 01 40 34 49 55)

Le CASVP organise des voyages de groupe moyennant une petite participation financière. Certaines destinations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Il permet également des cycles de conférences, ateliers, randonnées pédestres, etc. dans le cadre de l'Université permanente.

**L'Université permanente est-elle ouverte uniquement aux Parisiens ?**

*Oui, il faut être à Paris depuis 3 ans.*

**Présentation du Plan Canicule : fonctionnement, accompagnement et modalités d'inscription au dispositif CHALEX**

En présence de Claude Cormier, directeur du Point Paris Emeraude 19<sup>e</sup> et membre de la cellule de crise du Plan Canicule.

Le Plan Canicule a été mis en place sur l'ensemble du territoire français en 2004. Si le pays n'a plus connu de situation aussi critique qu'en 2003, la prise en charge des personnes fragiles pendant les périodes chaudes est améliorée chaque année.

Le plan de gestion de la canicule est défini au niveau national, mais il incombe à chaque maire de l'adapter au territoire qu'il administre. Le dispositif parisien est ainsi sous la responsabilité du Maire de Paris.

Un plan spécifique aux personnes en milieu diffus est mis en œuvre du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Une cellule de crise (composée, dans le 19<sup>e</sup>, de 3 personnes) en met en œuvre les modalités et informations aux professionnels.

Ce plan comprend 3 niveaux :

- niveau 1 : veille saisonnière  
Une attention particulière est portée aux personnes fragilisées via le Service social polyvalent, le CASVP et les Points Paris Emeraude.
- niveau 2 : canicule déclarée (la température ne descend pas en dessous de 31° le jour et 21° la nuit pendant trois jours consécutifs).  
Tous les acteurs médico-sociaux de l'arrondissement sont mobilisés. Le fichier Chalex permet aux Parisiens les plus vulnérables de se signaler afin de bénéficier d'un dispositif d'aide et d'accompagnement. Ce dispositif comprend l'intervention d'un service d'aide à domicile (ou son extension), l'accueil en journée dans des locaux rafraîchis (environ 3 heures par jour pour que le corps retrouve une température normale), l'intervention de bénévoles.
- niveau 3 : mobilisation maximale.  
Cette situation se décide au niveau du ministère et dépasse les moyens d'action locaux : mobilisation de l'ensemble des services de santé et des services civils de sécurité, voire de l'armée.

La priorité est donnée aux personnes âgées de 75 ans et plus parce qu'elles sont les plus fragiles, mais toute personne en situation de fragilité ou de handicap peut s'inscrire au fichier Chalex. Il est réactualisé chaque année.

### **Quelles températures caractérisent le niveau 3 ?**

*A ce stade il ne s'agit pas de la hauteur de la température mais de la durée de la canicule.*

### **Les appartements parisiens conservent la chaleur.**

*Il y a des gestes pratiques à connaître pour se protéger des températures excessives. Ils sont détaillés dans des plaquettes et dépliants disponibles dans les pharmacies et les centres médicaux.*

### **L'an dernier le ministère de la Santé disait que les personnes âgées ou fragiles pouvaient s'abriter dans les centres commerciaux climatisés. Une liste existe-telle ?**

*La très grande majorité des commerces sont désormais climatisés. Se réfugier dans les lieux climatisés est une solution pour faire baisser la température corporelle.*

## **Actualité du quartier**

- Le carrefour square Bolivar/ avenue Simon bolivar va être réaménagé car il a connu quatre accidents en cinq ans :

- Installation d'un îlot central pour ralentir la circulation et permettre aux piétons de traverser en deux temps ;
- Mise en place d'un panneau « attention piétons »
- Réhabilitation de l'immeuble 30-32 rue des Annelets et construction d'une crèche de 47 berceaux. Le chantier doit durer quinze mois.

## Questions diverses

### **Discussion sur le projet de fermeture de la villa Fleurie, consécutif à des plaintes de riverains (nuisances sonores, déchets, trafic...)**

*Contrairement au cours du 7<sup>e</sup> Art, qui a été réintroduit dans le domaine public, la villa Fleurie est une voie privée. Un projet de fermeture a été évoqué par un groupe de copropriétaires. Il importe d'abord de clarifier le régime de copropriété, assez complexe, puis sur la base d'un projet précis, de solliciter l'avis des sapeurs-pompiers. La villa Fleurie fait en effet 69 m de long, un mur de fermeture pourrait entraver l'intervention des pompiers en cas d'incendie.*

*Sur le fond, la discussion porte sur les logiques d'ouverture et de fermeture des espaces publics et leurs impacts dans le quartier. Dans les faits, la villa Fleurie sert d'axe de circulation pour les piétons et de lieu de rencontre. En ce sens elle est assimilée à l'espace public. Plusieurs habitants pensent que la fermeture de cette voie ne va pas régler les problèmes dénoncés, mais au contraire empêcher la police d'intervenir. L'enfermement et la multiplication des obstacles physiques n'apportent jamais, selon François Dagnaud, les solutions qu'on en attend.*

### **Certains demandent en parallèle l'ouverture à la circulation du cours du 7<sup>ème</sup> Art.**

*Le cours du 7<sup>ème</sup> art fait l'objet de nombreuses plaintes du même type que celles de la villa Fleurie. Le commissariat fait valoir que ses interventions sur le cours sont plus difficiles tant qu'il reste non ouvert à la circulation automobile. François Dagnaud ne pense pas que la lutte contre le trafic de drogue puisse être déléguée à la circulation automobile. D'autant que jusqu'à très récemment la rue de la Villette, pourtant circulée, connaissait les mêmes problèmes. Même ouvert à la circulation automobile, le cours du 7<sup>ème</sup> Art resterait peu fréquenté et nous risquerions de cumuler tous les inconvénients : rodéos 2 et 4 roues, stationnement anarchique, occupation bruyante et deal sur des trottoirs très larges.*

*Depuis la réunion du 11 avril en mairie sur cette situation, le commissariat s'est engagé à faire des passages réguliers, à pied ou en vélo et un comité de suivi est en train de se mettre en place et sera opérationnel à la rentrée. Un club de prévention a été missionné pendant une dizaine de jours sur le quartier pour faire un état des lieux.*

*Les élus restent prêts à créer du lien avec les familles desdits jeunes, comme cela avait été fait du temps où le problème se situait rue de la Villette, mais ils n'ont accès ni à l'identité ni aux adresses de ces jeunes gens.*

### **Suggestion d'une équipe de correspondants de nuit, qui rappelleraient aux jeunes que le cours du 7<sup>ème</sup> Art est piétonnier, qu'il y a une code de la route, qu'ils n'ont pas le droit d'être là en scooter,**

...

*Des équipes de correspondants de nuit sont mises en place dans des quartiers entiers (Belleville et Stalingrad dans le 19<sup>e</sup>) mais pas sur un seul point de fixation d'une rue comme dans ce cas.*

### **Peut-on aller plus loin pour empêcher la circulation des deux-roues ?**

*La limite de l'exercice reste de ne pas gêner la circulation des poussettes, fauteuils et véhicules de secours. Les barrières sont là pour empêcher la circulation des véhicules en temps normal.*

**Des habitants soulignent que les jeunes qui restent dans la rue doivent être en difficulté, qu'ils ont sans doute décroché des études ou du monde du travail et manquent d'un projet de vie.**

*C'est la raison pour laquelle un club de prévention a été mandaté pour faire un diagnostic. Mais ces clubs de prévention reçoivent les jeunes de façon individuelle et anonyme et sur la base du volontariat. Il existe par ailleurs de nombreux dispositifs de remise à niveau, de formation et d'accompagnement vers l'emploi, encore faut-il s'en saisir.*

### **Comment la Mairie du 19<sup>e</sup> peut-elle accompagner les riverains dans leurs démarches auprès des forces de police ?**

*Le 11 avril la Mairie a de nouveau interpellé le commissariat pour les aspects délictueux, qui s'est engagé à renforcer ses interventions. Le Maire a de nouveau saisi par écrit le préfet de police de Paris. Les élus n'ont pas de pouvoir de commandement sur les services de police. Ils ne sont pas non plus en conflit avec eux, mais ne définissent en aucun cas leurs priorités d'intervention et leurs moyens.*

### **Que va devenir le lycée professionnel de la rue Clavel ?**

*Les activités de l'EREA Jean Jaurès situé 7/9 rue Clavel s'arrêtent définitivement début juillet. Le bâtiment, qui appartient à la Région, va être désaffecté. D'ici 2 ou 3 ans un autre lycée professionnel s'installera dans les locaux rénovés. Les formations de l'EREA seront dispensées dans d'autres établissements parisiens.*

### **Que va devenir le bâtiment situé 51 avenue Simon Bolivar ?**

*La Ville a décidé de vendre ce bâtiment car son éventuelle transformation en équipement municipal impliquait des budgets de mise aux normes déraisonnables. Elle a donc lancé un appel d'offres assorti d'un critère de prix et d'une exigence d'ouverture sur le quartier. L'idée de départ était d'y privilégier un projet culturel, mais les riverains ayant exprimé de nombreuses inquiétudes quant aux nuisances à craindre avec un lieu de spectacle ouvert la nuit, un nouvel appel à projets va être lancé. Il sera assorti des mêmes conditions financières mais sans contrainte de caractère culturel.*

### **Pourquoi les Buttes-Chaumont ferment, en été, à 22h seulement ?**

*L'horaire de fermeture du parc dépend en partie des horaires de travail des agents de la DEVE. Plus largement, à Paris, une réflexion est menée pour accroître l'amplitude des horaires d'ouverture pour l'année prochaine.*

### **Avec les beaux jours, les poubelles du parc débordent.**

*L'arrivée précoce des beaux jours cette année, qui s'est traduite par une fréquentation record s'est produite avant la mise en place du dispositif estival de renforcement des moyens de collecte. Tout est maintenant en place.*

---

Bureau des Conseils de quartier  
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85  
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris  
[www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)

